

# CE QUE LES JEUNES DE + DE 11 ANS ET LEURS PARENTS DOIVENT SAVOIR

Si tout est fait pour rendre le voyage le plus agréable possible, la réussite de celui-ci dépend pour une grande part de l'engagement de chacun dans le groupe et le respect des autres et des règles de vies communes à toutes et tous.

La participation à la vie collective : dans le cadre de nos circuits, elle est indispensable, les sédentaires ne s'y plairaient pas :  
Préparation des repas, tâches matérielles quotidiennes ...

## La consommation de tabac

S'il n'est pas interdit de fumer (uniquement pour les jeunes dont les parents ont confirmé et signé sur le bulletin d'inscription l'autorisation), il est important de savoir que la consommation de cigarettes est très fortement limitée dans l'espace et dans le temps et qu'il est absolument interdit de fumer, dans les tentes, les chambres, l'hôtel, le car et tous les lieux publics. Et puis fumer est une activité ... ça manque de style et d'élégance. C'est surtout assez grotesque ! En bref, il n'est pas interdit de ne pas fumer !

## La drogue et l'alcool

Absolument proscrits sur tous nos séjours. Il est impossible de « négocier » quoi que ce soit sur ces questions. Dans le cas de la drogue, le produit ne sera pas conservé (comme preuve) mais détruit comme précaution élémentaire. En cas d'incident, même minime, le rapatriement disciplinaire en liaison avec sa famille sera immédiatement enclenché. Tous les frais du voyage retour resteraient à la charge des parents.

## Les relations entre ados

Les modes de fonctionnement habituels des centres de vacances et de loisirs favorisent la socialisation et les rapprochements entre jeunes dans des conditions adaptées ; les relations sexuelles entre adolescents, quelles qu'en soient leurs formes, ne font pas partie de ces rapprochements dans des conditions adaptées. Nous ne pourrions et ne saurions donc les accepter. Tout acte avéré fera l'objet d'une procédure de rapatriement immédiate.

## Le quartier libre

Il est possible, dans certains pays et certaines villes, que nous organisions de courts quartiers libres. Ils sont toujours mis en place selon des règles (espace et temps) très précises. Les quartiers libres en soirées ou dans des sites qui ne répondent pas à des normes de sécurité suffisantes ne sont pas organisés.

## Le respect – savoir vivre

Se montrer tolérant et respectueux, envers ses collègues et camarades, envers l'équipe d'encadrement qui a la responsabilité de la bonne marche du séjour, envers les populations des pays d'accueil et leurs modes de vie. Les comportements grossiers,

vulgaires, égoïstes et perturbateurs ne peuvent être acceptés car ils sont totalement incompatibles avec une vie en collectivité harmonieuse : en cas de difficulté majeure, un seul avertissement officiel, valant mise en garde, sera notifié.

## Le vol

Le vol engendre rigoureusement les mêmes conséquences, à savoir un rapatriement aux frais des parents du jeune concerné. Le vol à l'intérieur du groupe, dans un magasin ou tout autre lieu public, n'est pas acceptable. Les parents doivent précisément informer leur(s) enfant(s) que les risques même pour des « larcins » dans certains pays (plus particulièrement les Etats-Unis) sont absolument considérables : procédures policières et judiciaires, frais de justice, expulsion, jugement, frais de rapatriement à cause du vol d'un bien d'une valeur de moins de 30 €.

## Le portable

Phénomène et partenaire indiscutable des années 2000, ange ou démon selon les circonstances, il s'est insidieusement introduit dans nos centres de vacances comme dans les restaurants, les cinémas,

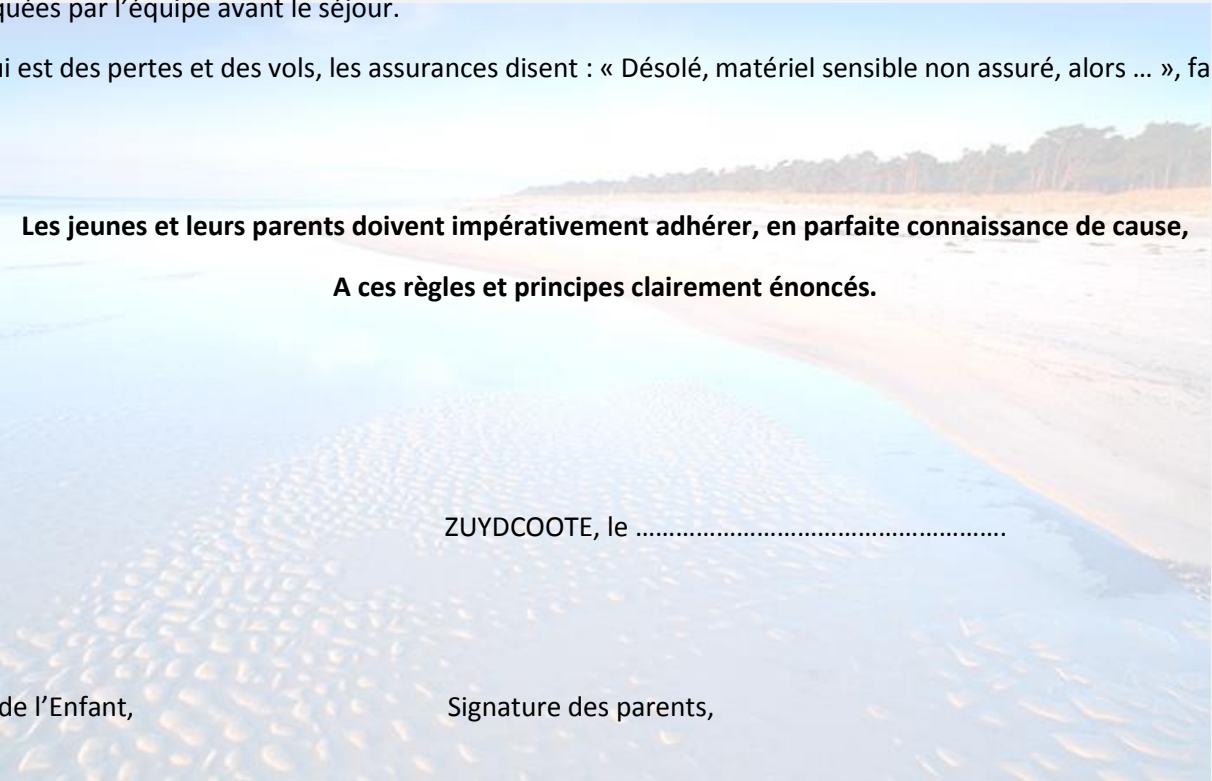
les salles de spectacles ... avec les mêmes incidences parfois catastrophiques. Le portable est devenu LA PLAIE des centres de vacances. Soyons réalistes ... Imaginons que demain tous les participants aux séjours, quel que soit leur âge soient équipés ! Comment gérer les plages utilisables de l'appareil, les pertes et/ou les vols ?

Pour son utilisation, c'est simple ! A l'ADAV, deux plages par jour avant le déjeuner et le dîner seront aménagées. Nous ne voulons pas l'interdire, loin de nous cette idée, mais il faut en faire une utilisation raisonnable ! Que dire des portables qui sonnent pendant les repas, sur les télésièges, en pleine pratique du ski, en veillée ... qui cassent l'ambiance, qui peuvent anéantir tous les projets mis en place par nos équipes.

Que dire des combines des ados qui se réveillent ou se font réveiller la nuit pour se donner des rendez-vous à l'insu des animateurs qui sont en plein sommeil. Ne multiplions pas les exemples, c'est inutile ! Mais, soyons sérieux, le respect des autres et de soi-même au sein du groupe, la vie en collectivité, les vacances tout simplement ne doivent pas être pollués par ce petit appareil magique.

Nous demandons donc aux possesseurs de ces portables de les « gérer » selon les règles de vie qui auront été élaborées et communiquées par l'équipe avant le séjour.

Pour ce qui est des pertes et des vols, les assurances disent : « Désolé, matériel sensible non assuré, alors ... », faites le bon choix.



**Les jeunes et leurs parents doivent impérativement adhérer, en parfaite connaissance de cause,  
A ces règles et principes clairement énoncés.**

ZUYDCOOTE, le .....

Signature de l'Enfant,

Signature des parents,